

Le BUCODES-SURDIFRANCE alerte sur l'absence de résultats concernant les mesures spécifiques aux personnes malentendantes dans le plan gouvernemental sur le Handicap Auditif qui prend fin dans 3 mois.

En février 2010, le Bucodes-SurdiFrance, association reconnue d'utilité publique qui fédère les associations de personnes malentendantes ou devenues sourdes, avait salué le « **Plan 2010-2012 en direction des personnes sourdes et malentendantes** ». Ce plan gouvernemental de 3 ans rappelle dans son préambule le nombre considérable de personnes touchées par la déficience auditive, « dont 88% sont devenues sourdes au cours de leur vie ».

Les objectifs du Plan sont :

- 1) d'améliorer la prévention, le dépistage et l'accompagnement lors de la découverte d'une déficience auditive,
- 2) de mieux prendre en compte la déficience auditive à tous les âges de la vie,
- 3) de rendre notre société plus accessible.

Ce plan, doté de 52 millions d'euros, comprend 52 mesures. Hormis les mesures touchant au dépistage, seules deux mesures du Plan concernent exclusivement les personnes devenues sourdes ou malentendantes :

- **La mesure 14**, visant à lancer un appel à projet pour l'expérimentation, dans trois départements, de réseaux de santé tournés vers l'accueil et le suivi des personnes devenant sourdes.
- **La mesure 33**, chargeant le Comité Économique des Produits de Santé (CEPS) de proposer les modalités d'une amélioration de la prise en charge des appareillages pour les adultes devenus sourds.

Ces mesures portaient sur deux problématiques majeures pour les personnes devenant sourdes : l'accompagnement de la personne devenant sourde et la prise en charge de l'appareillage auditif dont le reste à charge demeure particulièrement important (la prise en charge de la Sécurité Sociale est de 119€ pour un appareillage coûtant en moyenne 1500 €).

À quelques mois de la clôture de ce Plan, la désillusion des associations de personnes devenues sourdes ou malentendantes fédérées au sein du Bucodes-SurdiFrance est très forte. En effet, à notre connaissance, rien n'a été fait concernant ces deux mesures.

Ce n'est pas faute d'avoir fait des propositions pouvant alimenter ces mesures ! Le Bucodes-Surdifrance a fait «17 propositions pour améliorer la prise en charge des appareils auditifs»¹ qui ont été adressées au CEPS et aux ministères en charge de l'application de ce Plan, il y a un an. Sans suite à ce jour... Le Bucodes-SurdiFrance fait régulièrement la promotion des Centres d'Évaluation et de Réadaptation des Troubles de l'Audition (CERTA) qui constituent à ce jour la meilleure réponse pour l'accueil et le suivi des personnes devenant sourdes. Le Bucodes-SurdiFrance a tenu son Congrès à Angers pour mettre en avant l'expérience pilote menée par le CHU d'Angers et la Mutualité Française : le CERTA d'Angers.

Dans ces conditions, le Bucodes Surdifrance demande que les 3 mois qui restent soient mis à profit pour que les mesures spécifiques pour les personnes malentendantes, à savoir les mesures 14 et 33, débouchent sur des avancées.

¹ www.surdifrance.org (cliquer à gauche, sur les 17 propositions)

Pour en savoir plus...

Bucodes-SurdiFrance / 6 millions de malentendants

Maison des associations du 20ème | 3 rue Frederik Lemaître | 75020 Paris

Tél. : 09 54 44 13 57 | Fax : 09 59 44 13 57 | Courriel : contact@surdifrance.org

Web : www.surdifrance.org